

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 30 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NERVILLE LA FORET, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire de NERVILLE LA FORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. VAN HYFTE, Maire
MM. CHARPILLAT Adjoint
Mmes GAGNE FALLET, FREZON-SOREL, MONTEIRO et VELOSO MM. ALSENE, DESBARBIEUX, GILLES, MERCIER, MOUSSETTE et ROBERT Conseillers Municipaux

Absents excusés.

Mme BASSETT et M. BOUDER

Béatrice FALLET a été nommée secrétaire de séance.

Après vérifications du quorum et des pouvoirs, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35

Ordre du jour :

Commune :

- 1/Adoption du Compte-rendu du 01/07/2025 annexé à la convocation
- 2/Syndicat : Dissolution du syndicat des 3 forêts
- 3/ Syndicat : Rapport TRI OR 2024
- 4/ Questions diverses

1/ Adoption du Compte-rendu du 01/07/2025

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler par rapport au compte-rendu dont ils ont eu la copie avec leur convocation. En l'absence de remarque, il soumet ce compte-rendu au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Syndicat : Dissolution du syndicat des 3 forêts

Considérant que les conditions de la liquidation de la quote-part ne sont pas précisées à savoir l'approbation de la clef de répartition proposée par le syndicat le 11 avril 2018 ;

Considérant que le résultat comptable du syndicat est de 37 932,06€ dont 36 900€ doivent être réservés à l'annulation de 2 titres émis en double en 2014, soit une quote-part à répartir de 1 032,06€ ;

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

PREND : acte de l'arrêté préfectoral du 4 février 2021 qui a mis fin aux compétences du Syndicat de Transport des Trois Forêts

PREND : acte que le syndicat a émis des titres pour un total de 36 900€ qui doivent être annulés ramenant l'excédent de trésorerie à répartir à 1 032,06€.

PROPOSE que la commune de Baillet en France régularise les titres à annuler du fait de l'absence de budget du syndicat de transport des 3 forêts. L'opération sera neutre pour la commune qui inscrira 36 900 € au R002 en recettes de fonctionnement et la même somme en dépenses de fonctionnement.

DECIDE : que la répartition des comptes du syndicat se fera au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre validé lors de l'élaboration des statuts et qui figure pour rappel en PJ. La quote-part des 1032,06 € revenant à chaque commune membre se à intégrer au R002 du budget primitif 2026.

DECIDE : que la répartition des comptes du syndicat se fera au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre validé lors de l'élaboration des statuts et qui figure pour rappel en PJ. La quote-part des 1032,06 € revenant à chaque commune membre se à intégrer au R002 du budget primitif 2026.

3/ Syndicat : Rapport TRI OR 2024

En application de l'article L.5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales, relative aux marchés publics et délégation de services publics,

Monsieur Le Maire,, présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité du Syndicat TRI-OR – exercice 2024.

Questions diverses :

➤ Parking du château :

Des devis ont été reçus en mairie comptabilisant 24 au lieu de 36 places. Une nouvelle étude a donc été lancée. La différence des montants des devis allant de 99 000€ à 70 000€ s'explique par le fait que les propositions techniques sont différentes, qu'une entreprise ayant sa propre usine d'enrobée.

Une borne de recharge électrique est également prévue, financée par la communauté de commune. CCVO3F.

➤ Travaux de fouille à l'entrée du village face au château du Pré David :

La Mairie a rencontré le propriétaire avec les services d'Urbanisme de la communauté de communes.

Depuis 2 mois, les travaux ont été stoppés sur la partie en zone Agricole et une Demande Préalable doit être déposée afin de déterminer le projet auprès de la Mairie.

A défaut, la Commune engagera une procédure pour infraction au code de l'Urbanisme.

➤ Le SITE (syndicat intercommunal de transport d'élèves)

Philippe Mercier informe que la carte de transport n'est pas prise en compte dans l'application LABAZ pour le transport des lycéens en Ile de France. Il ne voit pas bien comment les 100€ de remboursement que la Présidente de la Région a annoncé pourront être fait en dehors de ceux qui sont détenteurs du Pass Navigo Imagine.

Pour rappel, la carte de transport pour le lycée est passée de 120€ à 346€ entre 2024 et 2025.

Concernant le transport des élèves Le maire se satisfait que le nouveau transporteur, la société GRISEL, ait mis en place des minibus pour Nerville.

➤ Conventions

Le maire informe que dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal en début de mandat, il a mandaté par convention deux cabinets d'avocats pour ester en justice dans une affaire pour infraction au code de l'Urbanisme sur le lieu-dit les coutumes d'une part et pour une autre concernant des nuisances sonores répétées depuis plusieurs années dans le voisinage rue André Commelin.

➤ Travaux d'extension de l'école de l'Orée du Bois

Ces derniers ont pris du retard essentiellement dû à l'obligation d'études de sondage supplémentaires.

➤les poubelles au Parc A. Pascal

Un bloc de poubelles de tri pour les usagers de ce parc va être mis en place prochainement. Le Maire sollicite l'aide de certains membres du Conseil pour l'installer.

➤Salle des fêtes :

Un devis a été validé afin d'y installer des volets électriques sur les verrières côté sud de la Salle des Fêtes permettant de réduire la luminosité nécessaire dans certaines manifestations scolaires ou associatives. Cela permettra également de garder la chaleur l'hiver et la fraîcheur l'été.

Pendant les travaux de l'école, la salle hébergeant la cantine et la garderie, il est apparu compliqué de la louer les week-ends et de remettre tout en ordre pour le lundi. Le Conseil Municipal décide de suspendre ces locations pendant le chantier. Seules les associations peuvent continuer leur activité car elles n'ont pas à déplacer l'ensemble du mobilier scolaire.

➤Réseau d'assainissement

Prochainement le réseau d'assainissement de la Commune devrait intégrer un syndicat intercommunal regroupant également les communes de Champagne, Parmain, l'Isle Adam et Presles. Le Schéma Directeur d'Assainissement de Nerville a mis en exergue l'inexistence d'un segment de réseau permettant à quelques habitations en retrait de la rue Saint Claude de se brancher au réseau collectif. Cela nécessite de traverser au-delà d'une sente communale, deux propriétés privées pour ratrapper ce réseau de collecte rue Paul Duclos.

Le Maire propose d'étudier rapidement cette possibilité afin de la suggérer dès l'adhésion à ce syndicat de communes dans le cadre de ses investissements futurs.

➤ Café de la forêt

Notre Nervillois, Olivier SOREL a refait gracieusement la plaque intitulée « café de la Forêt » en remplacement de celle existante sur la façade du bâtiment communal regroupant les 3 logements face à l'église. Des conseillers sont également sollicités par le Maire pour la fixer.

➤ Horaire de la Mairie

L'absence prolongée de l'adjoint administratif accueillant le public, amène à proposer d'ouvrir la mairie le mardi et le jeudi de 18h à 20h, et le samedi matin sur rendez-vous. Ces horaires sont déjà proposés depuis le début du mois et semble convenir à nos administrés. Le Maire rappelle que ces derniers ont également la possibilité de laisser un message téléphonique ou d'adresser un mail à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h35

Le Secrétaire de séance,

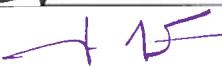
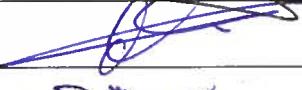
Béatrice FALLET

le Maire,

M. VAN HYFTE Philippe.

N° d'ordre	Objet
CR D01/20250930 D02/20250930	Adoption du Compte-rendu du 01/07/2025 Commune : Syndicat : Dissolution du syndicat des 3 forêts Syndicat : Rapport TRI OR 2024
QD	Questions diverses

Membres présents

<u>Prénom - Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
Philippe VAN HYFTE	Maire	
Pierre-Yves BOUDER	1 ^{er} Adjoint	Absent
Bernard CHARPILLAT	2 ^{ème} Adjoint	
Olivier ALSENE	Conseiller Municipal	
Jacky BASSETT	Conseillère Municipale	absente
Jean-Lou DESBARBIEUX	Conseiller Municipal	
Béatrice FALLET	Conseillère Municipale	
Brigitte SOREL-FREZON	Conseillère Municipale	
Galina GAGNE	Conseillère Municipale	
Franck GILLES	Conseiller Municipal	
Philippe MERCIER	Conseiller Municipal	
Laetitia MONTEIRO	Conseillère Municipale	
Stefan MOUSSETTE	Conseiller Municipal	
Michel ROBERT	Conseiller Municipal	
Patricia VELOSO	Conseillère Municipale	